

Réunion du conseil Municipal du vendredi 24 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre mai, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Béville-le-Comte à 19h30, sous la présidence de Monsieur Eric SEGARD, Maire.

Conseillers présents : M. Ségard, Mme Vérité, Mme Lamarque, M. Bezaud, M. Fleury, M. Gehan, Mme Patuel, M. Lorenc, M. Maïa, Mme Leclerc, Mme Turlin

Conseillers absents : M. de Rougé (pouvoir à Mme Vérité), M. Leblond (pouvoir à M. Gehan), Mme Oury (pouvoir à M. Bezaud), Mme Hugot

Secrétaire de séance : M. Lorenc

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve l'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour : le projet d'implantation d'une antenne relais Orange.

1/ Procédure d'état d'abandon manifeste (maison du 19 rue de Verdun)

Un procès-verbal provisoire d'abandon manifeste a été dressé pour la maison du 19 rue de Verdun. Ce procès-verbal a été publié dans 2 journaux d'annonces légales et notifié aux propriétaires concernés. En l'absence de réaction de leur part, un procès-verbal définitif a été dressé.

Le conseil municipal est désormais saisi pour déclarer les parcelles en état d'abandon manifeste et autoriser l'acquisition selon la procédure d'expropriation simplifiée en vue de la démolition.

L'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental (EPFLI) peut se voir confier par la commune la procédure d'expropriation et par la suite la démolition. Les services des Domaines ont évalué le bien immobilier à 20 000 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de se prononcer pour :

- Déclarer les parcelles du 19 rue de Verdun en état d'abandon manifeste,
- Déléguer la procédure d'expropriation du 19 rue de Verdun à l'EPFLI Cœur de France,
- Approuver les modalités de portage foncier par l'EPFLI d'une durée prévisionnelle de 4 ans selon remboursement dissocié (le capital est remboursé la dernière année)
- Autoriser le Maire à signer la convention de portage foncier à passer avec l'EPFLI Cœur de France, ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération
- De saisir pour avis la Communauté de communes des Portes euréliennes d'Île de France.

2/ Convention de maîtrise d'œuvre avec l'Agence technique départementale (ATD) – travaux de voirie

L'Agence technique départementale (ATD) peut assurer une mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations de voirie n'excédant pas 60000 € HT.

Il est proposé au conseil municipal de passer une convention de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie prévus rue Emile Milochau et chemin du Portillon. L'ATD assure les études, assiste la mairie dans la passation des marchés et assure le suivi du chantier.

Le coût prévisionnel des honoraires est de 1500 € HT.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de maîtrise d'œuvre et autorise le Maire à la signer.

3/ Projet d'implantation d'une antenne de téléphonie Orange

M. Ségard présente le projet d'implantation d'une antenne de téléphonie Orange sur une parcelle communale située rue Emile Milochau (ancien silo).

Le dossier d'information pour l'implantation d'une antenne de téléphonie Orange a été transmis en mairie. Il sera mis à la disposition du public.

L'opérateur va déposer un dossier de déclaration préalable pour obtenir l'autorisation de réaliser les travaux de pose de l'antenne. Un bail d'une durée de 12 ans pour occuper une emprise de 50 m2 sera signée entre la commune et Orange. Un loyer de 3000 € sera versé annuellement.

Le pylône d'une hauteur de 25m sera implanté sur la parcelle du silo à proximité de l'antenne Free et de la menuiserie Boidras.

Calendrier prévisionnel de l'opération :

Début des travaux	6/10/2019
Fin des travaux	6/11/2019
Mise en service	6/3/2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet d'implantation d'une antenne de téléphonie Orange sur la parcelle F1482 située rue Emile Milochau ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail avec l'opérateur Orange.

4/ Questions diverses :

Travaux du clocher : travaux achevés depuis le 17 mai avec l'intervention de l'entreprise Gougeon sur le parafoudre.

Travaux d'assainissement : la remise des offres des entreprises est fixée pour le 7 juin

Contrat de balayage : passé avec Veolia pour une durée d'un an pour le nettoyage de la voirie (montant de 2708 € TTC). 2 passages dans l'année (le 1^{er} sera effectué au mois de juin)

Installation d'une kinésologue : M. Ségard informe le conseil de l'installation de Mme Guenot

SIVOS : Mme Vérité informe les conseillers de l'élection de M. Genet à la présidence du syndicat suite au décès de Mme Quenet.

Bibliothèque : le Département a accordé une subvention de 470 € pour les animations sur le thème les hommes et les sciences en partenariat avec Ouarville et Brezolles.

Energie 28 : les travaux d'éclairage des passages piétons sont prévus dans la 1^{ère} quinzaine du mois de juin.

Projet de directive paysagère de la cathédrale de Chartres : le but de cette directive est de préserver les vues sur la cathédrale ; la commune de Béville est concernée par le périmètre de cette directive.

Agenda :

- Concert de la chorale le samedi 25 mai à la Halle des Sports
- Elections européennes : dimanche 26 mai (bureau de vote ouvert de 8h à 18h)
- Réunion du FEP le vendredi 14 juin
- Challenge Claude Chevallier : 15 et 16 juin 2019 (dépôt de gerbe le 14 juin au cimetière)
- Conseil d'école le 17 juin
- Fête de la musique le samedi 22 juin

M. SEGARD

M. BEZAUD

MME VERITE

MME LAMARQUE

M. FLEURY

M GEHAN

MME PATUEL

M. LORENC

M. MAÏA

MME LECLERC

MME TURLIN